

Boralex enregistre à nouveau des résultats en hausse au premier trimestre 2018 et augmente son dividende de 5 %

La Société établit également d'importants jalons en vue de
poursuivre sa stratégie de croissance

Montréal, le 9 mai 2018 – Pour la période de trois mois close le 31 mars 2018, Boralex inc. (« Boralex » ou la « Société ») (TSX : BLX) déclare des résultats d'exploitation en hausse par rapport à la période correspondante de 2017. L'apport des sites acquis et mis en service au cours du dernier exercice de même que la performance améliorée des sites éoliens français se traduisent par une augmentation de 28 % des produits de la vente d'électricité et de 19 % du BAIIA(A). Le résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex atteint 20 M\$ au premier trimestre de 2018, soit 0,26 \$ par action, comparativement à 15 M\$ ou 0,21 \$ par action en 2017, représentant une hausse de 24 % du résultat net par action.

« Les résultats du premier trimestre permettent de prendre la réelle mesure de nos réalisations de l'an dernier, souligne le président et chef de la direction, Patrick Lemaire. Tous les sites acquis et mis en service au cours de l'exercice 2017 ont contribué aux résultats pour la totalité du trimestre. En même temps que nos équipes s'affairaient à ce que toutes nos installations donnent leur plein rendement, nous avons poursuivi nos efforts afin de maintenir le cap sur la croissance. À cet égard, nous avons établi d'importants jalons avec la conclusion d'ententes financières portant notamment sur un financement par voie de dette subordonnée à long terme de 200 M\$ avec la Caisse de dépôt et placement du Québec et le Fonds de solidarité FTQ, laquelle pourrait dans le futur être majorée d'un montant de 100 M\$ en support à notre croissance. D'autre part, la bonification de notre facilité de crédit rotatif qui nous donne accès à des capitaux additionnels pouvant atteindre 100 M\$. »

M. Lemaire fait valoir que ces ententes démontrent une fois de plus la confiance des milieux financiers envers les perspectives de croissance de Boralex. « Cet appui des marchés financiers, jumelé au fait que nous pouvons compter sur des entrées de fonds stables et prévisibles grâce à des contrats de vente d'électricité à long terme, nous procure une capacité financière requise pour réaliser l'ensemble de nos projets et atteindre nos objectifs de croissance, » ajoute-t-il.

Faits saillants de l'exploitation

Note : les chiffres entre parenthèses ci-dessous indiquent les résultats selon le Combiné, par rapport à ceux obtenus selon IFRS.

Au premier trimestre 2018, Boralex a produit 1 055 GWh (1 203 GWh) d'électricité contre 909 GWh (1 063 GWh) au trimestre correspondant de 2017. Cette hausse de 16 % (13 %) résulte dans une large mesure de la contribution pour l'ensemble du trimestre des sites éoliens acquis et mis en service tout au long de l'exercice 2017. Quant aux sites existants au 31 mars 2018, ils affichent une augmentation du volume de production de 4 % (3 %) par rapport au premier trimestre 2017 ; cette amélioration est en majeure partie attribuable aux sites éoliens français qui ont connu des conditions de vent nettement

supérieures au dernier trimestre, ce qui a largement compensé le recul de la production des centrales hydroélectriques canadiennes et américaines.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS (en millions de dollars, sauf indication contraire)	Périodes de trois mois closes les 31 mars			
	2018	2017	2018	2017
	IFRS		Combiné ⁽¹⁾	
Production (GWh) ⁽²⁾	1 055	909	1 203	1 063
Produits de la vente d'énergie	152	119	168	136
BAlIA(A) ⁽³⁾	104	87	114	97
Marge du BAlIA(A) (%) ⁽⁴⁾	68	73	68	72
Résultat net	23	15	23	15
Résultat net attribuable aux actionnaires Par action (de base et dilué)	0,26 \$	0,21 \$	0,26 \$	0,21 \$
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	110	54	114	60
Marge brute d'autofinancement ⁽⁴⁾	77	58	84	69

(1) Ces chiffres sont combinés et incluent les résultats des Coentreprises phase I et II à 50 %. Cette mesure n'est pas conforme aux IFRS. Se référer aux rubriques *Mesures non conformes aux IFRS* dans le rapport intermédiaire disponible sur les sites web de Boralex (boralex.com) et de SEDAR (sedar.com).

(2) La production (GWh) en incluant la limitation de puissance de 56 GWh dont 42 GWh pour laquelle Boralex a été compensé aurait été de 1 111 GWh pour la période de trois mois close le 31 mars 2018 (1 259 GWh).

(3) Le BAlIA(A) représente le bénéfice avant impôts, intérêts et amortissement, ajustés pour inclure d'autres éléments. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS* dans le rapport intermédiaire disponible sur le site web de Boralex (boralex.com) et de SEDAR (sedar.com).

(4) Cette mesure est une mesure non conforme aux IFRS. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS* dans le rapport intermédiaire disponible sur les sites web de Boralex (boralex.com) et de SEDAR (sedar.com).

Faits saillants financiers

Au premier trimestre 2018, Boralex a enregistré des produits de la vente d'énergie de 152 M\$ (168 M\$), en hausse de 28 % (24 %) par rapport à la même période de 2017. Le BAlIA(A) pour le trimestre atteint 104 M\$ (114 M\$), soit une hausse de 19 % (17 %) comparativement à un an plus tôt.

Par ailleurs, la marge brute d'autofinancement a atteint 77 M\$ (84 M\$) au premier trimestre 2018, contre 58 M\$ (69 M\$) un an plus tôt. Cette augmentation est en partie attribuable à la hausse de 17 M\$ (17 M\$) du BAlIA(A).

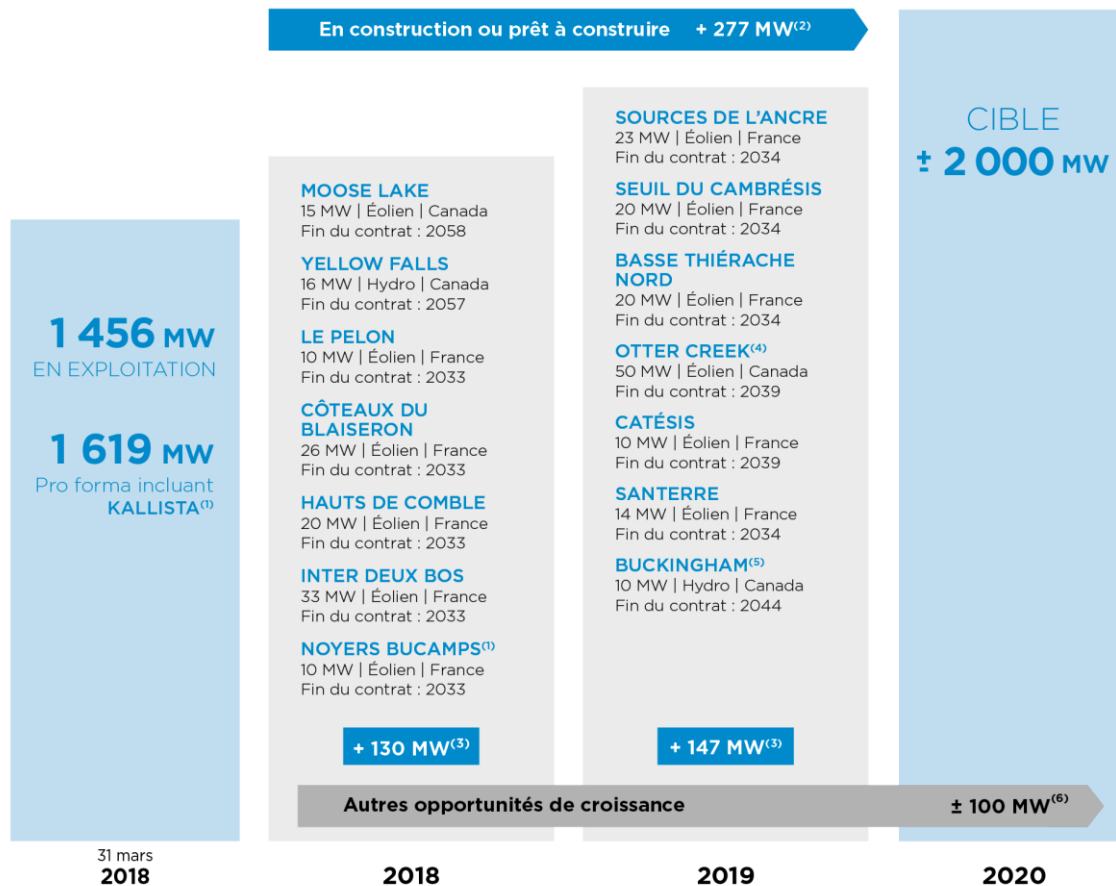
La Société déclare ainsi un résultat net attribuable aux actionnaires de 20 M\$ (20 M\$) ou 0,26 \$ (0,26 \$) par action (de base et dilué) pour le premier trimestre 2018, contre un résultat net de 15 M\$ (15 M\$) ou 0,21 \$ (0,21 \$) par action (de base et dilué) un an plus tôt.

Faits saillants opérationnels et perspectives

Dans la foulée de la conclusion d'une convention d'achat avec Ardian Infrastructure visant le rachat de 100 % des actions en circulation de Kallista Energy Investment SAS et KE Production, Boralex augmentera de 163 MW ou de 11 % sa puissance installée totale à l'échelle mondiale, soit de 1 456 MW à 1 619 MW. En plus des actifs en opération, Boralex acquiert aussi le site éolien en construction de Noyers Bucamps (10 MW) ainsi qu'un portefeuille de projets potentiels de l'ordre de 158 MW. Tous ces projets sont situés en France et viendront immédiatement bonifier le pipeline élargi de Boralex, contribuant ainsi à améliorer sa position compétitive future.

Au cours du trimestre, Boralex rajoute à son chemin de croissance quatre nouveaux projets totalisant 44 MW, lesquels sont prévus être mis en service d'ici la fin de 2020. Boralex prévoit ainsi mettre en service 277 MW supplémentaires d'ici la fin de 2020, représentant une progression importante vers l'atteinte de son objectif de 2 000 MW.

Chemin de croissance de Boralex



⁽¹⁾ L'acquisition de Kallista Energy Investment SAS et KE Production (« Kallista ») a été annoncée au communiqué de presse émis le 20 avril 2018.

⁽²⁾ France 186 MW | Canada 91 MW

⁽³⁾ 2018 : Hydro 16 MW | Éolien 114 MW ; 2019 : Hydro 10 MW | Éolien 137 MW

⁽⁴⁾ Le projet est en attente du permis final (« Renewable Energy Approvals (REA) ») du Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique de l'Ontario.

⁽⁵⁾ Projet dont la capacité actuelle est de 10 MW et sera augmentée à 20 MW.

⁽⁶⁾ Incluant le projet Moulins du Lohan (51 MW, éolien, France). Pour plus de détails sur le projet Moulins du Lohan, se référer à la section III - Autres éléments, Engagements et éventualités du Rapport annuel 2017.

Par ailleurs, la croissance future de Boralex demeure soutenue par un portefeuille de projets potentiels représentant plus de 1 000 MW en Europe seulement. Ce portefeuille appuiera les ambitions de Boralex au sein du marché français, un marché où Boralex est présente depuis plus de quinze ans et où elle très bien positionnée pour participer aux futures rondes d'appels d'offres, notamment au niveau de l'énergie éolienne. Rappelons que la Société a récemment qualifié, dans le cadre d'un appel d'offres, le projet solaire Cruis (15 MW) qui pourrait sous peu accéder à son Chemin de croissance et ainsi doubler sa puissance installée dans ce secteur d'activité en France.

Déclaration et augmentation de 5 % du dividende

Le conseil d'administration de la Société a autorisé et déclaré un dividende trimestriel majoré à 0,1575 \$ par action ordinaire. Ce dividende sera versé le 15 juin 2018 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 31 mai 2018. Boralex désigne ce dividende comme étant un « dividende déterminé » en vertu du paragraphe 89 (14) de

la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et de toutes les dispositions législatives provinciales applicables aux dividendes déterminés.

À propos de Boralex

Boralex développe, construit et exploite des sites de production d'énergie renouvelable au Canada, en France, au Royaume-Uni, et aux États-Unis. Un des leaders du marché canadien et premier acteur indépendant de l'éolien terrestre en France, la Société se distingue par sa solide expérience d'optimisation de sa base d'actifs dans quatre types de production d'énergie : éolienne, hydroélectrique, thermique et solaire. Elle s'assure d'une croissance soutenue grâce à une approche fondée sur la diversification, tant géographique que sectorielle, et une expertise de plus de 25 ans. Les actions et les débetures convertibles de Boralex sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous les symboles BLX, et BLX.DB.A respectivement. Pour de plus amples renseignements, consultez www.boralex.com ou www.sedar.com. Suivez-nous sur [Facebook](#), [LinkedIn](#) et [Twitter](#).

Mise en garde à l'égard d'énoncés prospectifs

Certaines déclarations contenues dans ce communiqué, incluant celles ayant trait aux résultats et au rendement pour des périodes futures, constituent des déclarations prospectives fondées sur des prévisions actuelles, au sens des lois sur les valeurs mobilières. Boralex tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer significativement de ceux qui sont indiqués ou sous-entendus dans ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une projection information financière prospective. Les principaux facteurs pouvant entraîner une différence significative entre les résultats réels de la Société et les informations financières prospectives ou attentes formulées dans les déclarations prospectives incluent, mais non de façon limitative, l'effet général des conditions économiques, les fluctuations de diverses devises, les fluctuations des prix de vente d'énergie, la capacité de financement de la Société, la concurrence, les changements négatifs dans les conditions générales du marché, les règlementations affectant son industrie, la disponibilité et l'augmentation des prix des matières premières, les litiges et autres questions réglementaires liées aux projets en opération ou en développement, ainsi que certains autres facteurs énumérés dans les documents déposés par la Société auprès des différentes commissions des valeurs mobilières.

À moins d'indication contraire de la Société, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet que pourraient avoir sur ses activités, des transactions, des éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels annoncés ou survenant après que ces déclarations soient faites.

Aucune assurance ne peut être donnée quant à la concrétisation des résultats, du rendement ou des réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. Le lecteur est donc prié de ne pas accorder une confiance exagérée à ces déclarations prospectives. À moins de n'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Boralex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

Les données exprimées en pourcentage sont calculées à partir de montants en milliers de dollars.

Mesures non conformes aux IFRS

Le rapport intermédiaire contient une section intitulée « Mesures non conformes aux IFRS ». Afin d'évaluer la performance de ses actifs et de ses secteurs d'activité, Boralex utilise en IFRS et sous la forme Combinée le BAIIA(A), la marge du BAIIA(A) et la marge brute

d'autofinancement comme mesures de performance. Le BAIIA(A) représente le bénéfice avant impôts, intérêts et amortissement, ajusté pour inclure d'autres éléments. La marge brute d'autofinancement correspond aux flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation avant la variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation.

La direction est d'avis que ces mesures représentent des indicateurs financiers largement utilisés par les investisseurs pour évaluer la performance d'exploitation et la capacité d'une entreprise à générer des liquidités à même ses activités d'exploitation. Les mesures non conformes aux IFRS permettent également aux investisseurs de mieux comprendre le fondement des prises de décisions de la Société, puisque celle-ci s'appuie sur ces mesures de prendre des décisions financières, stratégiques, et opérationnelles. Ces mesures non conformes aux IFRS sont établies principalement à partir des états financiers consolidés audités, mais n'ont pas un sens normalisé prescrit par les IFRS ; par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables aux résultats d'autres sociétés qui utilisent des mesures de performance portant des noms similaires. Les mesures non conformes aux IFRS ne sont pas auditées. Elles comportent des limitations importantes à titre d'outils d'analyse, et les investisseurs ne doivent pas les examiner isolément ni se fier outre mesure aux ratios ou aux pourcentages calculés à l'aide de celles-ci.

Combiné

Le Combiné présenté ci-dessus et ailleurs dans le rapport de gestion résulte de la combinaison de l'information financière de Boralex établie selon les normes IFRS et de sa quote-part de celle des Coentreprises (tel que défini à la note 4 des états financiers intermédiaires de Boralex). Les Coentreprises représentent des investissements significatifs de Boralex et bien que les normes IFRS ne permettent pas de consolider leur information financière au sein de celle de Boralex, la Direction considère que le Combiné est une donnée utile pour les investisseurs. Afin d'établir le Combiné, Boralex a d'abord préparé ses états financiers ainsi que ceux des Coentreprises selon les normes IFRS. Ensuite, les postes Participations dans les Coentreprises, Quote-Part des profits (pertes) des Coentreprises et des Distributions reçues par les Coentreprises sont remplacés par la part de Boralex (50%) dans tous les postes aux états financiers des Coentreprises (c'est à dire les revenus, les dépenses, l'actif, le passif, etc.). Toute l'information nécessaire pour faire ce calcul se retrouve dans les états financiers de Boralex, plus spécifiquement à la Note 4. Participation dans les Coentreprises en ce qui concerne l'information financière des Coentreprises sous IFRS. Nous vous référons aussi à la rubrique Mesures non conformes aux IFRS qui se retrouve dans le rapport de gestion pour de plus amples renseignements. Il est important de noter que la méthode de calcul décrite ici est identique à celle qui était utilisée auparavant pour établir les données identifiées comme Consolidation Proportionnelle dans les rapports de gestion précédents.

-30-

Renseignements :

Médias

Julie Lajoye
Conseillère principale,
Affaires publiques et communications
Boralex inc.
514 985-1327
julie.lajoye@boralex.com

Relations avec les investisseurs

Marc Jasmin
Directeur,
Relations avec les investisseurs
Boralex inc.
514 284-9868
marc.jasmin@boralex.com

Source : Boralex